



## *Fédération Française de Cyclotourisme* *Comité Régional Nouvelle-Aquitaine*

### **Compte rendu de la réunion du Comité directeur Nouvelle-Aquitaine du 26/01/2024 a l'hôtel le CYRANO à BERGERAC (24)**

La présidente ouvre la séance à 17h

**Présents** : Elisabeth PICAUT, Francis DEGEIX, Arlette EYMARD, Alain MINOT, Claudette METRAL, Gilles LAVANDIER, Gérard GOINAUD, Daniel PEZET, Julien LAPEYRE, Maxime RAGOT, Sophie GUERIN, Daniel PETRISSANS, André LABETOULLE.

**Excusé** : Alain VINCENT

**Absent** : Alain RAT

### **Préparation A.G. 2023 et présentation du power point**

Nous avons mis au point le diaporama Power Point qui sera présenté à l'Assemblée Générale du COREG à BERGERAC.

### **Vote Concours photos**

Un jury composé de 5 membres du COREG soit : Arlette EYMARD, Sophie GUERIN, Daniel PETRISSANS, Maxime RAGOT et Alain MINOT.

Ils ont sélectionné ce qui leur a paru être les meilleures photos.

### **Questions diverses**

- Tous ensemble à vélo à PARIS le 2 juin 2024

Comme il a été noté dans un dernier compte rendu (18-12-2023)

La somme de 25 € sera octroyée à chaque participant(e) licencié à la FFCT

Le trésorier versera l'argent aux CODEP ayant des participants afin de leur remettre cette aide.

- Semaine régionale du 16 au 22 juin 2024 à Baignes Ste- Radegonde (16) : Aide handicap

Il y aura une journée HANDICAP le jeudi 20 juin 2024

Le COREG offrira le pique-nique à toute personne handicapée qui participera à cette journée ;

Un petit cadeau avec le logo de Nouvelle-Aquitaine leur sera offert. André LABETOULLE est missionné pour s'en occuper.

**Voté à l'unanimité**

## Tableau récapitulatif des aides octroyées par le COREG

Verte tout terrain labellisée	200 €
Brive /Rocamadour si labellisée	200 €
Organisation Assemblée Générale COREG	500 €
Mai ou Septembre à vélo sur présentation de dossier	100 €

### Aide aux nouvelles Ecoles Françaises de Vélo (EFV)

Depuis 2022, le COREG verse une aide financière de 300 € aux nouvelles EFV. Le Comité Directeur a décidé de renforcer cette aide en versant la somme 600€ sur trois ans selon les conditions suivantes :

- Année de création : 300€ avec un minimum de 5 jeunes licenciés
- N+1 : 150€ pour la continuité de la pratique du vélo avec une augmentation du nombre de jeunes inscrit et la formation d'au moins un éducateur
- N+2 : 150€ pour la continuité de la pratique du vélo dans leur école avec une augmentation ou un maintien du nombre d'enfants inscrits

Les EFV créées en 2021 et 2022 rentrent dans ce dispositif d'aides.

**Le DRJ a en charge d'assurer le suivi de versement de ces aides.**

**De plus, le Comité Directeur encourage les EFV à faire des demandes de subventions ANS.**

**Formation :** Toutes les formations pour les licenciés sont prises en charge soit par la fédération, le COREG, le CODEP.

### Ajustement et répartition des frais

Aides aux stages spécifiques, Sport sur ordonnance (tableau formation réactualisé)

Frais de déplacement du représentant sécurité pour animer les séminaires dans les CODEP

Les frais seront pris en charge moitié CODEP, moitié COREG

### Frais d'indemnisation COREG

- Repas 25€
- Hôtel + petit déjeuner 85 €
- Indemnité Kilométrique 0,33 € du Km

**Prochaine réunion du COREG le 23 mars 2024.**

Elisabeth PICAUT



Claudette METRAL

